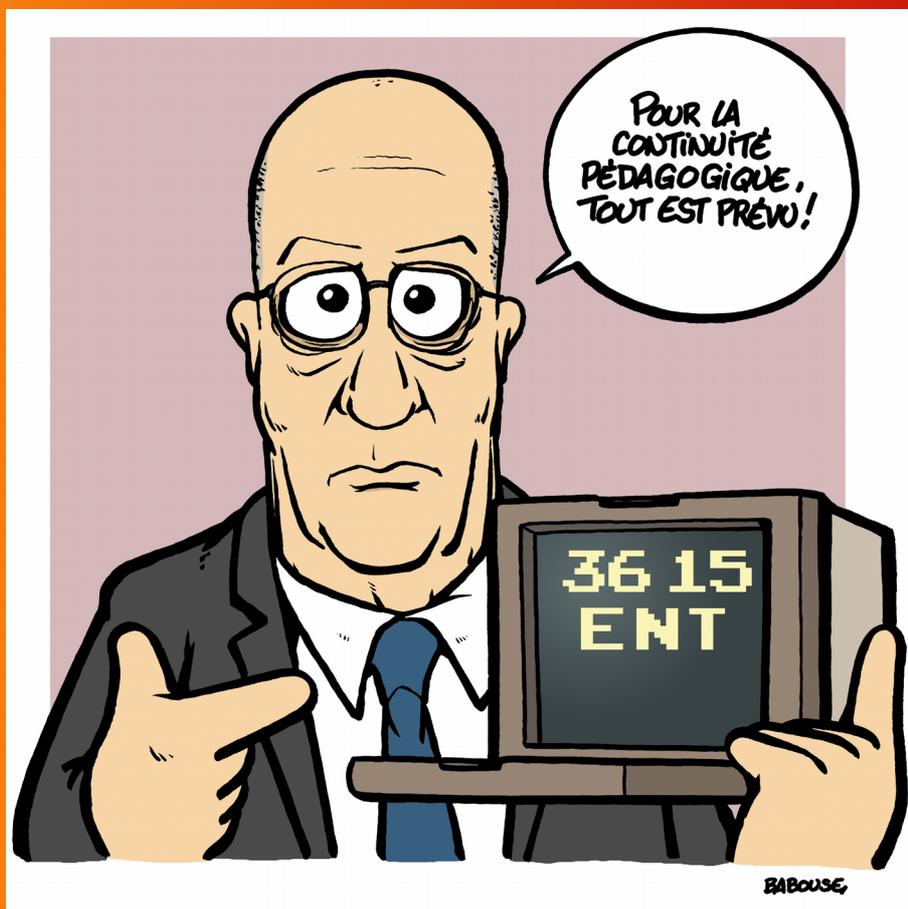


# SNES Créteil

# L'hebdo

n° 6 - Vendredi 8 mai 2020



1

**La continuité syndicale**

Que faire avant la reprise en collège ou en lycée, en mai-juin, ou en septembre ?

2

**Retour à l'école : qu'en pensent les Psy-EN ?**

3

**Réseaux, serveurs, applications : pour un service public du numérique**

4

**Ta carrière en visio... sérieux ? La CAPA liste agréé-es à Créteil**

5

**Pourquoi le volontariat de la rentrée peut questionner ?**

## La continuité syndicale

### Que faire avant la reprise en collège ou en lycée, en mai-juin ou en septembre ?

**1** Interrogé par la FSU, J.M. Blanquer a précisé que certain-es enseignant-es pouvaient travailler en distanciel : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14008>  
Pour les autres, le travail en présentiel peut reprendre en collège le 18 mai (pour les élèves de 5<sup>èmes</sup> et 6<sup>èmes</sup>). Un protocole sanitaire national a été publié.

**Téléchargez la plaquette SNES** sur <https://creteil.snes.edu/Conditions-sanitaires-non-reunies-retrait.html>

#### Avant la reprise :

- Organiser des HIS en visio conférences pour recenser toutes les questions utiles et les conditions de la rentrée.
- Lire le protocole sanitaire national (et les problèmes susceptibles d'exister dans votre établissement).
- Le chef d'établissement doit vous présenter ses propositions concernant la sécurité des personnels et des élèves de l'établissement (fréquence du nettoyage des locaux, quels produits, formation des agents, nombre de masques, mesures de distanciation etc.).
- Exiger la réunion de la commission hygiène et sécurité (CHS). Ces réunions peuvent être faites en visio conférence également. La Commission Hygiène et Sécurité est une instance qui émane du Conseil d'Administration, l'ensemble des personnels peut y siéger même sans être élu au CA. Elle peut être saisie de toute question concernant la santé et la sécurité et a vocation également à se saisir de toute mention portée sur les registres de l'établissement : le RSST (registre santé et sécurité au travail) et le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels).
- Demander une élaboration de nouvelles pages sur le risque COVID dans le DUER (Document Unique d'Évaluation des Risques). L'employeur doit élaborer et tenir à jour un document unique d'évaluation des risques qui recense l'ensemble des risques pour la santé et la sécurité du personnel. La plupart des directions ont fait intervenir une entreprise privée pour l'élaborer et être conformes à la loi mais ceux-ci ne sont pas satisfaisants. La FSU a toujours défendu l'idée que ce document doit être fait avec les personnels car ce sont les seuls capables de vraiment évaluer le niveau de risque sur leurs postes de travail, il s'agit donc d'un document collectif.  
<https://creteil.snes.edu/Conditions-sanitaires-non-reunies-retrait.html>
- Organiser une HIS pour recenser les problèmes de la mise en place du protocole sanitaire présenté par la Direction et la mise en lumière des avis de la CHS (certaines disciplines peuvent avoir plus de problèmes de distanciation par exemple).
- Vérifier les mesures proposées et leur communication à l'ensemble des personnels.

#### Si le protocole ne peut pas s'appliquer dans l'établissement, alors il n'y a pas ouverture.

Les mesures prises doivent être effectives sur une grande durée : exemple le nombre de masques fournis par l'établissement (deux masques par jour de présence dans l'établissement) pour tous les personnels doit être suffisant pour une longue durée. Dans le cas contraire, il n'y a pas d'ouverture. La distance d'un mètre entre les élèves et les professeur-es en classe conditionne le nombre d'élèves dans les salles : il ne faut donc pas fixer l'effectif par classe mais partir de la réalité des locaux pour maintenir la distance physique.

- La tenue d'un **CA** permet ensuite de délibérer officiellement sur les propositions de la direction.
- **Il ne peut y avoir aucune interprétation locale des préconisations nationales ni aucune mise au vote des mesures présentées au cours du CA** : le protocole sanitaire est très précis et doit être notre référence. **Il est national et non négociable.** Le CA doit aussi se pencher sur l'organisation pédagogique de cette rentrée dans votre établissement.  
<https://www.snes.edu/CA-et-deconfinement-a-chacun-ses-responsabilites.html>

## Le jour de la prérentrée :

Si vous estimez que les conditions sanitaires sont insuffisantes ou si le/la chef-fe d'établissement passe outre les consignes sanitaires définies par le protocole, il faut organiser l'action pour que l'ouverture ne se fasse pas et ce avec les parents.

■ Remplissez ou faites remplir par un-e élu-e au CHSCTA ou D, le registre RSST de l'établissement ou le registre de signalement de danger grave et imminent. Le/la chef-fe d'établissement doit faire des propositions pour répondre à vos remarques et trouver une solution aux problèmes que vous soulignez dans les registres.

■ Si le blocage perdure, vous pouvez faire connaître publiquement les dysfonctionnements (presse, réseaux sociaux...), et envoyer au Recteur une alerte individuelle (envoi par voie hiérarchique) avec copie au DASEN, aux élu-es SNES du CHSCTA.

## Lors de la reprise :

■ Si malgré tout la rentrée est annoncée et que vous vous estimez légitimement en danger grave et imminent de contamination, retirez-vous du lieu à risques (sans mettre les élèves en danger) et remplissez individuellement le registre danger grave et imminent (DGI), ceci constitue une alerte. Si la réponse de la direction à cette alerte ne lève pas le DGI alors vous exercez votre droit de retrait. Suivre les étapes que nous préconisons ici et avertissez, dès que possible, un-e représentant-e SNES du CHSCTA <http://chsct-travail-sante-fsu.fr/article.php?idarticle=242>

Vous avez des droits pour vous protéger dans ce contexte d'épidémie ! Il peut sembler difficile de les utiliser mais le SNES-FSU Créteil peut vous aider dans cette procédure pour faire valoir vos droits à la sécurité. Le SNES-FSU Créteil est élu au CHSCTA, siège également au CHSCTD des trois départements 77, 93 et 94.

**Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter !**

■ **Martine CLODORE, Mathieu LOGOTHETIS,  
Véronique PABIAN, Catherine ROUSTAN**



## Retour à L'École : qu'en pensent les Psy-EN ?

**2** La question du retour à l'École des enfants et adolescent-es est éminemment anxiogène pour les parents, pour les personnels mais également pour les élèves. Le flou dans les annonces sur la possibilité de respecter les consignes de sécurité sanitaire, sur le caractère non obligatoire de la rentrée qui place les familles devant un dilemme entre risques professionnels et sanitaires, sur l'organisation locale du fonctionnement des établissements, ne rassure pas. Réussir le retour à l'École c'est y offrir d'abord un cadre sécurisant, pour les élèves comme pour les adultes qui les encadrent.

### **Un retour en classe qui ne pourra être tout à fait « normal ».**

Après avoir tenté de faire croire que la continuité pédagogique se limitait à transposer à distance le travail pédagogique des enseignants, le ministre feint de découvrir l'ampleur du décrochage de certain-es adolescent-es pour précipiter un retour en classe. Il ne cesse de communiquer sur l'orientation qu'il assimile à de l'information accessible sur les sites et charge les professeurs principaux du conseil aux élèves, épaulés éventuellement par des « conseillers d'orientation »... qui ont disparu depuis 1991. Décidément, un ministre très en phase avec la réalité !

Il méconnaît également les processus psychologiques qui risquent de perturber l'entrée dans les apprentissages. La complexité du rapport aux savoirs, l'influence de l'origine sociale dans la manière d'envisager les exigences scolaires et les apprentissages ne sont, en temps normal, que partiellement compensées par la pédagogie des enseignants. On peut donc s'attendre à ce que le recours unique à l'écrit, l'absence de moteur, que représente le groupe en classe, le manque d'étayage des professeurs ne permettront pas de renouer facilement avec les activités scolaires. Certain-es élèves auront (re)fait l'expérience de l'échec et pris de la distance par rapport à des activités qui leur renvoyait une image trop dévalorisée d'eux-mêmes.

Entre ceux qui auront bénéficié de l'aide de leur famille pour faire les devoirs mais aussi pour découvrir des jeux culturels, des occupations créatives et ceux qui n'auront eu qu'un téléphone comme seul moyen d'accès au numérique, les conditions psychologiques et pédagogiques du retour en classe seront bien différentes.

### **Le vécu des élèves ne peut être mis entre parenthèses...**

Le retour à L'École, à la fois espéré et redouté, peut dans ce contexte générer des réactions d'anxiété de la part des enfants, des adolescents et des parents. Nous pouvons craindre que pour certains cette période de confinement réactive des troubles anxieux trouvant leur origine dans le passé. La maladie ou la mort d'un proche peuvent être l'élément déclencheur, avec des expressions diverses (phobie scolaire, phobie des transports, agoraphobie...).

Pour certains adolescents, cette période de confinement peut venir conforter des difficultés déjà sensibles avant la crise sanitaire. Un usage déjà important des écrans et des jeux vidéos peut avoir augmenté de manière excessive pendant cette période où les repères temporels et les rythmes familiaux et sociaux sont fortement bousculés. Le risque de décrochage sera accru par la recherche d'une suspension du temps, qui évite de choisir, de revenir à la vie sociale avec ses imprévus et obstacles. Enfin, d'autres pourront avoir fait l'expérience du deuil, non accompagné, non élaboré qui chez l'adolescent vient se cumuler avec les exigences de transformations psychiques liées au processus pubertaire. La culpabilité, le déni, la remise en cause des règles et du cadre peuvent alors caractériser le comportement de ces élèves.

### **... Le vécu des enseignant-es non plus**

Si le lien avec les élèves et les familles a été conservé, c'est bien grâce aux enseignant-es et à tous les personnels qui ont déployé et inventé des moyens pour le maintenir. L'expérience a été difficile, sans le soutien quotidien des collègues, sans indications de l'administration, avec la nécessité de gérer soi-même le travail de ses propres enfants et les tâches domestiques. Les inquiétudes pour ses proches et l'incertitude de l'avenir sont nécessairement à l'origine d'une fatigue psychique intense. Les conditions dans lesquelles s'envisage cette rentrée ne sont pas de nature à l'atténuer !

### **Des conditions matérielles mais aussi psychologiques pour l'accueil**

Outre l'exigence des conditions sanitaires indispensables pour un retour dans les établissements, il nous faut aussi exiger que l'on prenne du temps entre adultes pour assurer les conditions d'un accueil rassurant et structurant pour tous.

Il y aura en effet pour les enseignant-es beaucoup de réassurance à donner, de la mise en sens et en perspective, une cohérence de l'ensemble de l'équipe pour réussir à recréer un cadre suffisamment contenant et cohérent, malgré toutes les incertitudes. Une réalité qu'il faudrait bien que notre ministre accepte de prendre en compte et cesse de faire comme si, à part les conditions matérielles, le programme, les évaluations, l'orientation devaient se faire selon les calendriers prévus.

C'est collectivement que les enseignant-es et les membres des équipes pluri-professionnelles doivent pouvoir analyser les situations et proposer des dispositifs adaptés.

- Des réunions préalables doivent pouvoir être organisées pour sensibiliser les enseignants et CPE aux difficultés potentielles des élèves après cette période inédite.
- Des temps d'échange doivent être prévus avec les équipes sur les premiers temps de parole qu'ils organiseront dans les classes, permettant ainsi aux adolescents de revenir collectivement sur l'expérience du confinement et de l'École à la maison
- Le travail en équipe pluri-professionnelle doit permettre d'accorder une importance particulière au suivi des enfants et adolescents qui ne reviennent pas à l'École soit parce qu'ils étaient déjà en risque de décrochage soit par la connaissance que le psychologue a pu avoir de la fragilité de sa situation.
- Les questions d'orientation doivent être examinées en fonction de la disponibilité psychologique des élèves et de leur famille. Le calendrier des opérations de gestion ne doivent pas prendre le pas sur l'intérêt de l'élève.

**Le manque criant de postes de Psy-EN, tant dans le 1<sup>er</sup> que dans le 2<sup>d</sup> degré, empêche le déploiement de toutes les compétences professionnelles des psychologues auprès des équipes. Il faut en tirer les conclusions qui s'imposent !**

■ Catherine REMERMIER

## Réseaux, serveurs, applications : pour un service public du numérique

**3** Le 16 mars, enseignant-es, CPE, AED, Psy-EN, élèves, nous avons tou-t-es été précipité-es bien malgré nous dans l'école numérique. « *Nous sommes préparé-es en cas d'épidémie* », affirmait comme un mantra le Ministre le 23 février. Face aux difficultés des ENT institutionnels, dont nous avons pourtant fait l'expérience, beaucoup se sont rabattu-e-s sur les outils proposés par les géants du numérique, quand d'autres se sont tourné-e-s vers les plate-formes associatives. Framasoft, qui plaide depuis plusieurs années pour « [dégoogliser internet](#) », en fut la victime. La ruée vers les applications libres proposées par Framasoft a été telle que l'association de libristes fut contrainte, pour libérer ses serveurs, d'inciter les enseignant-es à rebrousser chemin. Cet épisode survient alors que Framasoft a précisément annoncé, ces derniers mois, qu'elle entendait fermer progressivement les services offerts au grand public, son objectif initial n'étant pas de devenir calife à la place du calife, mais de promouvoir un internet libre et décentralisé. « [Déframasoftisons Internet !](#) », affiche désormais Framasoft.

On pourrait se dire que l'épisode très cruel que nous vivons va pousser notre ministère, réputé être l'un des plus gros employeurs civils du monde, à prendre ses responsabilités, et à offrir à tou-t-es ses élèves et ses personnels des outils numériques robustes et pertinents. Des outils, et c'est très important, protégés du pillage des données personnelles qui font la matière première des géants du numériques. Mais qui sait que la Direction du Numérique pour l'Éducation a annoncé le 27 avril que chaque

académie a ouvert ses serveurs à un ensemble d'applications libres, [apps.education.fr](#) ? Probablement pas grand monde ! Il faut pourtant s'y précipiter, parce qu'ainsi que l'annonce le site, « les services [...] sont temporaires afin de répondre aux demandes dans le cadre de la situation sanitaire actuelle ». Le Ministère peut toujours énoncer les « [10 principes clés pour protéger les données de vos élèves](#) », par exemple « privilégier l'usage de logiciels libres ou développés par le ministère » ou « utiliser de préférence des logiciels ou applications hébergés dans l'Union européenne », les données de nos élèves, et les nôtres, continueront de traverser l'Atlantique, confiées aux bons soins de Google, dont [la CNIL observait en janvier 2019](#) que les « traitements [des données personnelles] sont particulièrement massifs et intrusifs ». Il paraît indispensable que nous nous mobilisions contre cette perspective, en exigeant un service public numérique qui devrait comprendre aussi bien l'accès à internet, les serveurs et l'édition. Ce serait déjà un manière de nous préparer, « en cas d'épidémie ».

A lire : Christophe Cailleaux et François Jarrige, qui ont coordonné l'an dernier [Critiques de l'école numérique](#), ont publié le 7 avril, avec notre camarade Amélie Hart-Hutasse, un article à lire à ce sujet sur le site Reporterre, « [L'école confinée, laboratoire du monde numérique](#) ».

■ Pierre CLAUSTRE

## Ta carrière en visio... Sérieux ? La CAPA liste d'aptitude agrégé-es à Créteil

**4** La période de confinement est venue modifier l'organisation de notre métier, de nos vies et... le déroulement des opérations de gestion de carrière.

L'ordonnance **2020-347** du 27 mars 2020 permet à l'administration de réunir désormais des CAPA en visio. A la demande de la DGRH, les rectorats maintiennent les CAPA d'accès au corps des agrégé-es par liste d'aptitude sous cette forme en période de confinement.

A Créteil, cette CAPA LA devait donc se tenir **mardi matin 28 avril** en visioconférence Ce dispositif n'est pas confortable : nous ne sommes pas face à nos interlocuteurs/trices, les connexions visuelles et sonores peuvent être défectueuses et les échanges s'en trouvent évidemment perturbés mais notre priorité reste la défense des collègues.

Nous souhaitons donc être au rendez-vous pour vous représenter, intervenir dans la constitution de listes de proposé.e.s qui correspondent à nos mandats et vous informer dès l'issue de cette commission. C'est d'autant plus essentiel cette année que la disparition programmée du paritarisme dans la gestion des promotions de carrière privera à l'avenir toute la profession d'un contrôle démocratique indispensable.

Manque de chance ce 28 avril... après plus d'une demi-heure d'efforts vains, la communication s'est révélée impossible en distanciel pour plusieurs membres de la CAPA et celle-ci n'a pu se tenir. « Nous sommes prêts » disait notre Ministre...

■ **Valérie CHEMIN**

## Pourquoi le volontariat de la rentrée peut questionner ?

**5** E. Macron a annoncé la réouverture des écoles le 11 mai, des collèges le 18 et des lycées, peut-être en juin, contre l'avis du conseil scientifique, contrairement à de nombreux pays européens et malgré les études suggérant le rôle des écoles dans la propagation du virus. La soudaine préoccupation du gouvernement pour les élèves des milieux populaires ne trompe personne : E. Macron veut renvoyer « coûte que coûte » les salarié-es au travail donc l'école doit garder leurs enfants.

Parallèlement le gouvernement permet aux parents d'élèves de décider, ou non, d'emmener leurs enfants à l'école. Outre le report de responsabilité sur les parents que cette décision implique, le volontariat pose plusieurs problèmes : quel choix donne-t-on aux parents qui doivent retravailler quand le chômage partiel ne sera plus accessible ? Quels apprentissages seront possibles dans des conditions de rentrée drastiques ?

Comment allons-nous faire du présentiel et du distanciel ? Plus globalement, le volontariat de la rentrée signe surtout un aveu de non sécurité sanitaire des établissements. Il suggère que l'institution ne sera pas en mesure d'assurer la sécurité des élèves, de leurs parents, des enseignant-es ou des agent-es. Nombre de parents d'élèves, de responsables communaux hésitent et il semble logique de penser que cette possibilité leur est donnée car un risque existe, qu'il est peut-être dangereux de se rendre en classe.

Cette situation n'est pas admissible : soit les établissements sont ouverts et donc sûrs et la reprise par petits groupes ou pour tou-te-s est obligatoire ; soit, ils ne sont pas sûrs et ils doivent rester fermés. L'institution doit assurer notre sécurité et celle de nos élèves, c'est son rôle.



■ **Martine CLODORE**